



DOSSIER FAMILLE COMPOSITION DU FOYER

● J'AI DÉJÀ UN DOSSIER FAMILLE

(l'un de mes enfants a déjà été inscrit en crèche, à l'école, à la cantine, au centre de loisirs de la Perrotière ou aux activités de l'École municipale des sports) :

- Je complète les formulaires *Enfant* et *Droit à l'image*.
- Je fournis les pièces justificatives nécessaires à l'enregistrement du dossier.

● JE N'AI PAS ENCORE DE DOSSIER FAMILLE (j'inscris mon enfant pour la première fois) :

- Je complète les formulaires *Foyer*, *Enfant* et *Droit à l'image*.
- Je fournis les pièces justificatives nécessaires à l'enregistrement du dossier.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

QUI VOUS SERONT DEMANDÉES (DOCUMENTS ORIGINAUX)

LA PREMIÈRE FOIS QUE VOUS INSCRIVEZ VOS ENFANTS

POUR TOUS :

- 1 Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture d'eau, d'énergie ou de téléphone, quittance de loyer...).

Ce justificatif vous sera rendu après présentation.

- 2 Un justificatif de situation familiale (livret de famille parents-enfants ou acte de naissance avec filiation). En cas de séparation ou de divorce, l'extrait de jugement relatif à l'exercice de l'autorité parentale et des droits de garde.

Ce justificatif vous sera rendu après présentation.

POUR CHACUN DES ENFANTS :

- 3 Le carnet de vaccination ou un certificat médical de contre-indication si l'enfant n'est pas à jour de ses vaccins (pour toute 1^{ère} inscription scolaire uniquement).

EN COURS D'ANNÉE

EN CAS DE CHANGEMENT D'ADRESSE :

Se référer au point 1.

EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION FAMILIALE (SÉPARATION, DIVORCE) :

Se référer au point 2.

LES ANNÉES SUIVANTES

Vous devrez actualiser votre dossier uniquement dans les cas suivants :

- À l'entrée de votre enfant au CP si changement de situation ou demande de dérogation.
- Si vous souhaitez inscrire votre enfant à une nouvelle activité (restauration scolaire, ...).
- Si vous n'êtes pas affilié à la CAF de la Loire, le dernier avis d'imposition vous sera demandé chaque début d'année, sauf si vous êtes au tarif maximum.

Si la **situation de votre foyer change** (nouvel enfant, changement de situation professionnelle, changement coordonnées, modification des ressources...), pensez à actualiser votre dossier, soit :

- sur famille@saint-etienne.fr
- par courrier adressé à l'Hôtel de Ville
- en mairie de proximité

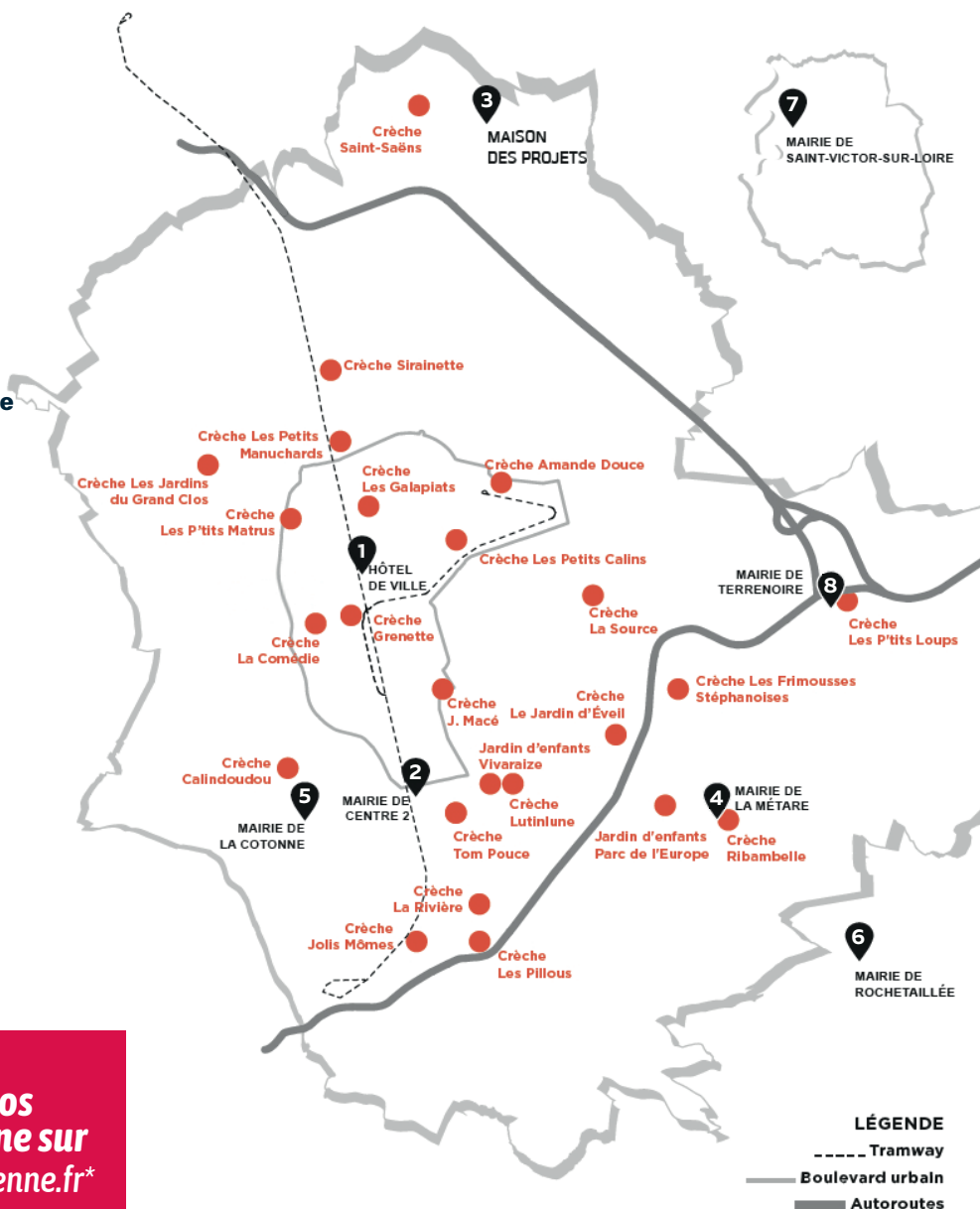
SI AUCUN DE VOS ENFANTS N'EST INSCRIT PENDANT 3 ANNÉES CONSÉCUTIVES, VOTRE DOSSIER FAMILIAL SERA CLOS.

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES EN FONCTION DES ACTIVITÉS RETENUES

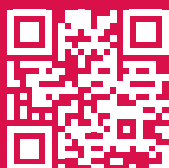
Selon l'activité retenue, d'autres pièces ou attestations pourront vous être demandées par les structures qui effectuent ces inscriptions (crèches, écoles, centre de loisirs...).

8 MAIRIES DE PROXIMITÉ À VOTRE SERVICE

- 1 HÔTEL DE VILLE**
Place de l'Hôtel-de-Ville
- 2 CENTRE 2**
13, rue des Docteurs-Charcot
- 3 MONTREYNAUD**
7, place Kosma
- 4 LA MÉTARE**
94, bd Alexandre-de-Fraissinette
- 5 LA COTONNE**
27, place Bobby-Sands
- 6 ROCHETAILLÉE**
4, place du Château
- 7 SAINT-VICTOR-SUR-LOIRE**
Le bourg
- 8 TERRENOIRE**
Place Jean-et-Hippolyte-Vial



Horaires sur saint-etienne.fr



Inscrivez vos enfants en ligne sur connect.saint-etienne.fr*

INSCRIPTIONS À LA CANTINE - MODALITÉS PRATIQUES ENCAISSEMENT PAR LE DÉLÉGATAIRE

Des permanences sont assurées dans certaines mairies aux dates et horaires suivants :

- **À l'Hôtel de Ville** : Lundi, mercredi et jeudi de 9h à 12h.
Place de l'Hôtel-de-Ville
- **À la mairie de proximité de Centre 2** : mardi et vendredi de 9 h à 12 h
Rue des Docteurs-Charcot

À noter qu'il n'y a pas de permanence durant les vacances scolaires.

Ville de Saint-Étienne
Hôtel de ville - BP 503
42007 Saint-Étienne

T 04 77 48 77 48
courriermairie@saint-etienne.fr
saint-etienne.fr

Conception / réalisation : Direction de la Communication et du Marketing territorial de la Ville de Saint-Étienne. Photo retouchée. Adobe stock. Achievé d'imprimer mars 2024. Ne pas jeter sur la voie publique.



Saint-Étienne
Ville créative design